

## TRANSPORTS SCOLAIRES SEMO 2021-2022

**Début des inscriptions le 22 juin 2021**

### LES ABONNEMENTS SCOLAIRES SEMO POUR QUI ?

Les abonnements scolaires SEMO sont destinés aux enfants (maternelles, primaires, collégiens et lycéens) qui :

- résident sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure

**et**

- sont scolarisés dans un établissement de secteur de l'Agglomération Seine-Eure

-

Exceptions :

\* pour les enfants qui résident sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure et sont scolarisés sur le territoire de SNA (Seine Normandie Agglomération), une fiche d'inscription est à télécharger sur [sna27.fr](http://sna27.fr) à partir du 03 mai et à retourner, par courrier uniquement, avant le 9 juillet à SNA (après cette date, pénalité de 20€). Les cartes seront à retirer à l'agence SEMO au mois d'août et le paiement se fera sur place. Renseignements au 02 32 53 95 37

\* pour les enfants qui résident sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure et sont scolarisés au Lycée André Malraux de Gaillon, inscription du 22 juin au 31 juillet sur le site [nomad.normandie.fr](http://nomad.normandie.fr) (après cette date, pénalité de 20€). Renseignements au 02 22 55 00 10

\* pour les enfants qui résident sur les communes de Pîtres, Le Manoir, Alizay et Igoville et qui sont scolarisés au collège H. Langlois de Pont de l'Arche mais qui n'empruntent pas les lignes scolaires SEMO, inscription du 22 juin au 31 juillet sur le site [nomad.normandie.fr](http://nomad.normandie.fr) (après cette date, pénalité de 20€). Renseignements au 02 22 55 00 10

Pour les autres enfants qui résident sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure et sont scolarisés en dehors de l'Agglomération Seine-Eure, inscription du 22 juin au 31 juillet sur le site [nomad.normandie.fr](http://nomad.normandie.fr) (après cette date, pénalité de 20€). Renseignements au 02 22 55 00 10

### OÙ ET QUAND acheter un abonnement SEMO ?

- À partir du 22 juin à l'agence SEMO de Louviers et début juillet à l'agence Semo de Gaillon
- À partir du 22 juin sur l'appli SEMO (sauf abonnement écoles maternelles et primaires)  
(validation à la montée dans le bus sur smartphone, pas de carte Atoumod)
- Du 22 juin au 31 juillet sur la e-boutique du site internet [semo-mobilité.fr](http://semo-mobilité.fr)  
(pour recharger sa carte Atoumod ou créer sa carte)

### RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS :

Tarifs, Communes, Etablissements scolaires desservis, Lignes scolaires, Horaires

- sur le site [semo-mobilité.fr](http://semo-mobilité.fr) dans la rubrique SCOLAIRES
- ou au 02 32 40 44 44.